



**RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de région académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**



Appel à manifestation d'intérêt 2024

A l'attention exclusive des SDJES d'Occitanie

**Initier des projets de territoires à forts effets levier
sur l'engagement des jeunes en Service Civique en Occitanie**

Note de Cadrage

Février 2024

Préambule

Dans le cadre du BOP163, l'agence du Service Civique mets chaque année à disposition des DRAJES, des crédits destinés à soutenir des actions à forts effets levier sur le développement du Service Civique.

En Occitanie, la DRAJES fait le choix de proposer annuellement, des appels à projets et appels à manifestation d'intérêt, permettant de faire émerger et soutenir des projets structurants, si possible inscrits dans la durée, et accompagnés par les SDJES.

De 2016 à 2022, le recours à des appels à projets thématiques a été privilégié. En 2023, à partir d'une analyse partagée avec les SDJES, la DRAJES a opté pour un appel à manifestation d'intérêt non thématisé, adressé aux seuls services départementaux jeunesse, engagement et sports, et dont l'objectif est de faire émerger des projets de territoires adossés au développement local du Service Civique. Trois projets ont ainsi été soutenus en 2023 et sont en cours de déroulement.

Cette démarche s'inscrit dans les orientations nationales de l'Agence du Service Civique, ainsi que dans les priorités inscrites dans la stratégie régionale de développement du Service Civique portée par le préfet de la région Occitanie, délégué territorial de l'Agence.

En 2024, la DRAJES renouvelle son appel à manifestation d'intérêt à destination des services départementaux jeunesse, engagement et sports d'Occitanie : « **Initier des projets de territoires à forts effets levier sur l'engagement effectif des jeunes en Service Civique** ».

Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt 2024

- initier, mettre en œuvre et accompagner des projets de territoires ambitieux et structurants, adossés au développement local du Service Civique ;
- convaincre des collectivités territoriales de s'engager durablement dans le Service Civique, au bénéfice des jeunes de leurs territoires et de leurs politiques locales.

Attendus de l'appel à manifestation d'intérêt

Les projets déposés devront présenter les caractéristiques suivantes :

- des projets structurants et dynamisant pour le ou les territoires concernés, dont l'ambition est de s'inscrire dans la durée ;
- une dimension multi partenariale, impliquant obligatoirement une ou plusieurs collectivités territoriales, ainsi que tous autres partenaires pertinents (associations, prescripteurs, délégués des préfets, acteurs du ou des champs thématiques choisis, etc.) ;
- un effet levier réel et significatif sur l'engagement effectif en Service Civique des jeunes des territoires concernés, notamment en agissant sur l'accessibilité du Service Civique à tous les jeunes, en particulier ceux « éloignés » ou « empêchés » : résidant en QPV et ZRR, jeunes en difficulté d'inclusion et d'insertion, jeunes de bas niveaux de formation, jeunes en situation de handicap, etc. ;
- des projets s'inscrivant de préférence dans les priorités de développement inscrites dans la stratégie régionale 2024 de développement du Service Civique en Occitanie ;
- des projets présentant des co-financements et/ou une valorisation de contributions volontaires en nature à hauteur de 20% minimum du coût global des projets ;
- des projets prévoyant une évaluation d'impacts intégrée, à partir d'indicateurs lisibles, au premier rang desquels l'augmentation significative du nombre de jeunes engagés en Service Civique sur le territoire ;
- des garanties de pertinence et qualité des projets, via l'accompagnement et le copilotage continu par les SDJES concernés.

Le choix des territoires devra être argumenté à partir d'éléments objectifs : analyse des besoins du territoire, diagnostic de territoire, ressources locales, etc. A cet effet, les SDJES pourront s'appuyer sur les fiches départementales annexées à la présente note, élaborées par la mission « observation, études et statistiques » de la DRAJES. Chaque fiche comprend une cartographie et un tableau avec les données par EPCI et par type d'agrément (nombre de jeunes ayant effectué une mission sur le département en question).

Les projets pourront s'articuler ou s'appuyer sur des dispositifs ou projets de territoires, contractuels, existants : PEDT, conventions territoriales globales, contrats de ville, etc.

Dotation budgétaire consacrée à l'appel à manifestation d'intérêt

La dotation consacrée à cet appel à manifestation d'intérêt est fixée à 83 000 € pour l'année 2024. Ces crédits sont délégués par l'Agence du Service Civique dans le cadre du BOP163.

Cette dotation permettra de soutenir :

1. de nouveaux projets 2024, structurants et ambitieux pour les territoires sélectionnés.
2. un ou plusieurs projets sélectionnés et soutenus en 2023, de manière dégressive et sous conditions :
 - disponibilité des crédits ;
 - production de bilans intermédiaires et finaux des projets soutenus en 2023, démontrant l'effet levier sur le développement local du Service Civique ;
 - respect des attendus de l'appel à manifestation d'intérêt portés dans la note de cadrage 2023 ;
 - dépôt d'un dossier de demande subvention 2024, assorti d'un avis favorable du SDJES concerné et d'un argumentaire.

Les nouveaux projets sélectionnés et soutenus en 2024 pourront également prétendre à un financement en 2025, selon un principe de dégressivité, et sous conditions :

- disponibilité des crédits en 2025 ;
- production de bilans intermédiaires et finaux des projets soutenus en 2024, démontrant l'effet levier sur le développement local du Service Civique ;
- respect des attendus de l'appel à manifestation d'intérêt portés dans la note de cadrage 2024 ;
- dépôt d'un dossier de demande subvention 2025, assorti d'un avis favorable du SDJES concerné et d'un argumentaire.

IMPORTANT :

aucun engagement ne peut être pris auprès des porteurs de projet, quant à un soutien financier pluriannuel.

Compte tenu de ces éléments, le nombre de projets soutenus en 2024 sera restreint. Priorité sera néanmoins donnée aux nouveaux projets 2024.

Durée des projets soutenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt

Les subventions attribuées dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt permettront de soutenir des projets de territoire d'une durée de 12 mois. La pérennisation des projets de territoires soutenus sera néanmoins recherchée.

Les projets devront dans tous les cas connaître un démarrage en 2024.

Rôle des services départementaux jeunesse, engagement et sports

Le présent appel à manifestation d'intérêt est adressé aux seuls SDJES, lesquels ont pour rôles :

- de le relayer aux partenaires locaux de leurs choix, identifiés pour leurs capacités à concevoir et à piloter des projets de territoires structurants et ambitieux ;
- de sélectionner et d'accompagner le ou les partenaires dans l'élaboration des projets, conformément aux attendus mentionnés ci-dessus ;
- d'assortir le ou les projets sélectionnés, d'avis favorables argumentés ;
- de copiloter et d'accompagner la mise en œuvre des projets soutenus : diagnostic, conseil, pilotage, évaluation, pérennisation, recherche de co-financements, etc.

Cet appel à manifestation d'intérêt n'a pas vocation à connaître une diffusion publique.

Modalités de dépôt des projets

Les projets sélectionnés et accompagnés par les SDJES, feront l'objet de demandes de subventions, via des dossiers [cerfa 12156*6](#). Les SDJES transmettront les dossiers à la DRAJES assortis d'avis favorables argumentés et de toutes notes complémentaires ou annexes permettant d'étayer les projets.

La date limite de transmission des dossiers à la DRAJES est fixée au **14 juin 2024**.

Sélection des projets

Les projets à soutenir seront sélectionnés par une commission composée de la DRAJES, de représentants de SDJES et possiblement de l'Agence du Service Civique. Les SDJES concernés par un ou plusieurs des projets déposés, ne pourront pas participer à la commission.

Calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt

- 16/02/2024 : lancement de l'appel à manifestation d'intérêt auprès des SDJES
- 14/06/2024 : date limite de dépôt et de validation des projets dans le Compte Asso
- 20/06/2024 : réunion de la commission de sélection des projets
- Fin juin 2024 : notification des décisions de la commission et signature des conventions
- Juillet 2024 : engagement, paiement des subventions
- Septembre 2024 : démarrage des actions

Contacts en DRAJES Occitanie

Rodolphe BERNEISE, coordonnateur régional Service Civique

 04 48 18 40 46 / 06 63 02 83 72

 drajes-servicecivique@region-academique-occitanie.fr

**Direction de région académique,
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports Occitanie**

Pôle Jeunesse, Engagement et Vie Associative - Unité Service Civique
Rodolphe BERNEISE, coordonnateur régional Service Civique
190, avenue du Père Soulas CS 2412 - 34090 Montpellier cedex 5